



## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN PROCHAIN** **Rencontre tenue en présentiel et diffusée sur le Web**



Photo : Simon Girard

**Saint-Basile-le-Grand, le 30 mai 2022** – Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra une séance ordinaire le lundi 6 juin prochain à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista.

Tenu généralement le premier lundi du mois, à l'exception des mois de janvier et d'août et des jours fériés, cet événement prévu par la Loi sur les cités et villes met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

### **Consignes sanitaires en vigueur sur place**

Compte tenu des mesures gouvernementales actuelles, le nombre de participants permis à l'assemblée est restreint à 75 personnes. Aucune inscription n'est requise. Les citoyens qui souhaitent assister à l'assemblée devront procéder au lavage des mains à l'arrivée. Dans la salle, les chaises seront placées à 1 mètre de distance les unes des autres afin de maintenir la distanciation physique avec autrui. Les citoyens ne seront pas tenus de porter le masque lors de leurs déplacements à l'intérieur du bâtiment ni une fois assis.

### **Ne manquez pas la diffusion en ligne**

Vous ne pouvez assister à la séance? Elle sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessible pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder à l'enregistrement en vous rendant au [villesblg.ca/seances](https://villesblg.ca/seances).

### **Période de questions**

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Toute personne souhaitant transmettre ses questions au préalable est invitée à le faire par courriel à [greffe@villesblg.ca](mailto:greffe@villesblg.ca) avant le jeudi 2 juin, 23 h 55.

Les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance, après la rencontre, pourront également les faire parvenir par courriel. Les membres du conseil municipal s'assureront d'y répondre au début d'une séance subséquente.

### **Documentation officielle**

Le projet d'ordre du jour sera disponible sur le site Web municipal le vendredi 3 juin. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à la mairie.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communications  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8112 | [k.falcon@villesblg.ca](mailto:k.falcon@villesblg.ca)

### **Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)